

## Camping Les Chataigniers ☆☆☆

6 rue deth cap deth vilatge - 65400 Arcizans-Avant © 06.30.58.11.00

Agréé Camping Qualité

 $\begin{array}{l} e\text{-mail}: \underline{contact@camping\text{-les-chataigniers.com}}\\ site: \underline{www.camping\text{-les-chataigniers.com}} \end{array}$ 

## CONTRAT de RESERVATION

- \* Nous vous remercions de votre choix et vous rappelons que ce contrat ne vaudra réservation effective qu'après contrôle de nos disponibilités et lorsqu'un accusé de réception vous aura été retourné par email. (Nous contacter par téléphone avant de nous l'envoyer pour vérifier nos disponibilités). En haute saison, les réservations sont acceptées pour 1 semaine minimum, en deçà, nous ne prenons pas de réservation.
- \* Un contrat par emplacement ou par location. Merci de prendre bien note aussi des conditions de paiement édictées au verso de ce contrat.
- Nous vous demandons de bien vouloir joindre aussi le règlement intérieur (recto/verso) du camping signé.

* Votre signature a	apposée au bas de ce	document vaudra accepta	tion de l'ens	emble des informati	ons portées sur cet impri	mé (recto/verso).	
IDENTITE (écri	re en lettres capitales -	merci)					
NOM				PRENOM			
ADRESSE							
E-MAIL (obligatoire)				TEL. (portable de préférence)			
DA	TES DE VOTRE S	EJOUR	0 - 4:	PARTICIPANTS SUPPLEMENTAIRES AU SEJOUR (la direction se réserve le droit de refuser toute personne non inscrite ci-dessous)			
Date arrivée	/ /	14 h emplacements 16 h locatifs	(la u	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	
Date départ	/ /	11 h emplacements 10 h locatifs					
(tarifs à co Prévoir adaj éle	EMPLACEMEN nsulter sur notre ptateur européen n ectrique minimum 2	site internet) nâle + rallonge					
□ tente  Nbre de tentes  Dimensions  □ caravane				LOCATIFS (tarifs à consulter sur notre site internet)			
Dimensions  Camping-car Dimensions  Electricité			□ cł	□ mobil-home bambi 4pl – 20m2 – PRIX SEJOUR€ □ chalet 5 pl – 28m2 – PRIX SEJOUR€			
2 amp □ 6 amp □ □ Animal □ location réfrigérateur 90 l				☐ chalet 6 pl Luxe – 38m2 PRIX SEJOUR  ☐ 1 animal maximum			
REGLEMENT DE L'ACOMPTE							
	(à	renvoyer par courrie	r avec vot	re contrat + règle	ement intérieur		
Emplacements				Locatifs			
<u>A la réservation</u> : Acompte de 60 € Le solde sera à régler une fois sur le camping				<u>A la réservation</u> : Acompte 25% du prix de la location. Montant de l'acompte payé €			
(chèques, chèques vacances, espèces)				A votre arrivée, le solde sera à régler $+$ caution ménage $(50\ \ensuremath{\epsilon})$ + caution location $(300\ \ensuremath{\epsilon})$ – (chèques, chèques vacances, espèces)			
☐ Chèque (à l'ordre de M CAZENAVE A.)				☐ Chèques vacances avec talon			
☐ Mandat postal  DATE ET SIGNATU			17		re copie) BPOC AUI 2 8831 419- BIC : CO	REILHAN- IBAN: FR76 CBPFRPPTLS	

## CONDITIONS GENERALES et PAIEMENT

- 1) Pour toute réservation (emplacement ou location), il doit être rempli un contrat de réservation
- 2) Seul un bulletin rempli avec précision est considéré comme valable car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la réservation.
- 3) La décision définitive de l'acceptation ou du refus de la réservation dépend uniquement du Camping « Les Châtaigniers » qui n'a pas à en fournir la raison.
- 4) La confirmation de réservation <u>d'emplacement</u> est consécutive à l'acceptation des conditions suivantes :
  - a. Le montant de l'acompte devra être acquitté au camping « les Châtaigniers » (mandats, chèques à l'ordre de M.CAZENAVE André, chèques vacances,) et joint à la réservation (60 € par emplacement réservé)
  - b. La confirmation de la réservation et l'accusé de réception de ces sommes sont envoyés par email après accord du camping « les châtaigniers »
  - c. L'acompte n'est déduit de la facture que <u>si les dates prévues sur la réservation ont été respectées</u>.
  - d. Règlement du séjour <u>au plus tard</u> la veille de votre départ du camping.
  - e. L'emplacement loué est mis à la disposition le jour prévu d'arrivée à partir de 14 h, il doit être libéré le jour du départ à 11h. Pour toute prolongation s'entendre avec la réception au préalable.
- 5) la confirmation de réservation de <u>locations (chalet, mobil-home)</u> est consécutive à l'acceptation des conditions suivantes :
  - a. le montant de l'acompte devra être acquitté au camping (**mandats**, **chèques à l'ordre de M.**CAZENAVE André, chèques-vacances,) et joint à la réservation, il représente 25% du montant total du séjour (hors taxe de séjour et autres charges).
  - b. La confirmation de la réservation et l'accusé de réception de ces sommes sont envoyés par email après accord du camping « les châtaigniers »
  - c. L'acompte n'est déduit de la facture que si les dates prévues sur la réservation ont été respectées
  - d. Paiement : le paiement du solde du séjour demandé par cette réservation <u>de location</u> est obligatoire à votre arrivée au camping « Les châtaigniers ». Tout paiement devra s'effectuer par chèques, chèques-vacances ou espèces
  - e. dépôt d'une caution de 300 € + 50 € à l'arrivée. Rendue après inventaire et contrôle de l'état des lieux (50 € retenus pour nettoyage partiellement ou mal fait). En cas de départ en dehors des heures de bureau, les cautions seront détruites.
  - f. La location du mobil-home ou du chalet est mise à la disposition le jour prévu à partir de 16 H . Elle doit être libérée le jour prévu de départ avant 10 H. Pour toute prolongation s'entendre avec la réception au préalable.
  - g. En **Moyenne et Haute saisons**, la location de chalet ou mobil-home se fait **à la semaine** uniquement et du samedi au samedi
- 6) Tout séjour commencé sera dû en totalité, sauf cas de force majeure.
- 7) Si le nombre de personnes est différent à l'arrivée, ou durant le séjour, de celui initialement prévu, la correction en sera aussitôt effectuée auprès de la réception.
- 8) Tout emplacement réservé, non occupé dans les 24 heures suivant le jour d'arrivée prévu par une réservation écrite, sera attribué à un autre demandeur, sauf accord avec la direction.
- 9) En cas d'annulation au cours des 8 semaines qui précèdent votre jour d'arrivée, nous conserverons l'acompte versé (sauf justificatifs acceptés par la Direction)
- 10) Le fait de réserver un emplacement ou une location vaut aussi acceptation des règles de vie édictées dans notre règlement intérieur que vous devez joindre au contrat.

Nous vous remercions de votre attention.

DATE ET SIGNATURE	